

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 14 Vœu relatif au square du Clos-Feuquières.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le square du Clos-Feuquières est en cours de rénovation, en application d'un projet voté par plus de neuf-cents riverains dans le cadre du budget participatif ;

Considérant que cet espace vert, d'une superficie d'1,4 hectare environ, est presque entièrement entouré d'immeubles d'habitations, à l'exception de son côté situé rue du Clos-Feuquières ;

Considérant que sur cette parcelle (numéros 16 à 20, rue du Clos-Feuquières) actuellement occupée par des locaux municipaux en rez-de-chaussée ou R-1 avec toitures végétalisées, la Ville de Paris prévoit d'ériger une barre de cinquante logements sur neuf étages ;

Considérant qu'informés de cette perspective, des habitants constitués en association ont élaboré, avec le concours d'un architecte, un projet alternatif, comprenant l'agrandissement du square et l'intégration dans les locaux existants d'un espace intergénérationnel composé d'un club sénior ainsi que d'un lieu d'accueil de la petite enfance ;

Considérant qu'une pétition décrivant ce projet alternatif a rassemblé plus de 2 000 signatures parmi les riverains ;

Considérant que lors de sa présentation en réunion publique du conseil de quartier Vaugirard/Parc des Expositions, le 9 décembre 2016, ce même projet alternatif a suscité l'adhésion massive de l'assistance ;

Considérant que le square du Clos-Feuquières, déjà très fréquenté, étant à proximité immédiate de deux écoles primaires et d'une école maternelle surchargées, d'un lycée professionnel et d'un centre de formation des apprentis, est appelé à recevoir de plus en plus d'usagers dans les années à venir à mesure des livraisons des immeubles construits dans le cadre de la rénovation de la maternité Sainte-Félicité et des ateliers RATP de Vaugirard (450 logements sans aucun espace vert) ;

Considérant que l'agrandissement de la surface végétalisée accessible aux citoyens en lisière du square du Clos-Feuquières participerait fortement aux objectifs d'amélioration de l'environnement et de la qualité de vie affichés par la Ville de Paris et à la lutte contre les phénomènes d'îlots de chaleur ;

Sur proposition de MM. Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Daniel-Georges COURTOIS et des élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

Soient engagées des études visant à l'agrandissement du square sur la parcelle correspondant aux numéros 16 à 20, rue du Clos-Feuquières, et à l'intégration d'équipements publics utiles à la population dans les locaux existants, conformément au projet alternatif élaboré par les habitants.